



**Direction cantonale
de la mensuration officielle**

DIAE - DCMO
Quai du Rhône 12
Case postale 36
1211 Genève 8

**Aux ingénieurs géomètres officiels
Aux spécialistes en mensuration**

N/réf. : LNI/csc

Circulaire d'information n°10 / 2004

Genève, le 12 août 2004

**Concerne : Application ED
Demande de visa pour le Service de l'agriculture
Intercapi**

Messieurs,

Le 28 juin dernier, la nouvelle application du registre foncier, incluant la gestion de l'état descriptif a été mise en production. L'ancienne application intitulée "Etat Descriptif" a été maintenue à jour jusqu'au **30 juillet dernier**.

Arrêt de l'application ED

L'application Etat Descriptif n'est plus accessible depuis le 3 août 2004 et sera définitivement arrêtée dans le courant du mois d'août. Les informations contenues dans cette ancienne application ont été archivées.

Demande de visa pour le Service de l'agriculture

La page titre des tableaux de mutations juridiques doit être adaptée au niveau du cartouche de la demande de visa du Service de l'agriculture. Voir annexe.

Le nouveau cartouche contient:

- une case pour les parcelles hors de périmètres remaniés : compétence de la commission foncière agricole (CFA), en application de la LDFR,
- une case pour les parcelles comprises dans un périmètre remanié: compétence du Service de l'agriculture (SAGE), en application de la LAT.

Ce nouveau cartouche doit entrer en vigueur au plus tard le **1^{er} septembre 2004.**, pour tous les TM créés dès cette date.

Nom local et adresse des bâtiments

L'état descriptif produit par Intercapi donne deux types d'information sur la localisation:

- la localisation générale de la parcelle, ou nom local; indiquée actuellement sous "Adresse"; cette information est issue de la nomenclature des sous-secteurs statistiques,
- la localisation du ou des bâtiments principaux, indiquée par l'adresse municipale du ou des bâtiments.

L'extrait du registre foncier (partie état descriptif) produit par intercapi sera prochainement modifié; le terme "Adresse(s)" deviendra "Nom local" et les termes ECA "No plan" et "Autre plan" disparaîtront.

En vous remerciant de votre attention et de votre collaboration, je vous présente, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Laurent NIGGELER
Directeur
Géomètre cantonal

Annexe : - Exemple de la page titre pour les TM juridiques

Copie pour information: M. Sermet, service de l'agriculture
M. Grisoni, conservateur du registre foncier
Me. C. van Berchem, président de la chambres des notaires de
Genève

DOSSIER DE MUTATION No :

Commune :

Section ... :

Plan :

Biens-fonds :

MUTATION PARCELLAIRE

DIVISION-REUNION

Déposée au registre foncier après immatriculation
de l'acte au Registre Foncier

1. Titre (1)

2. Anciens Immeubles (1)

3. Formation et état descriptif (1)
des nouveaux immeubles

4. Plan (1)

Dossier technique :

Esquisse manuscrite de terrain (1)

Mesures originales de levé (1)

Calcul complet de point(s) fixe(s) (1)

Calcul complet des levés (1)

Acte dressé par :

Maître :

Réf.:

Acte accepté le

Direction de l'aménagement

Emoluments:

Préavis favorable sous condition.

Voir rapport annexé N°

Autorisations de construire
réservées.

Genève , le

Service de l'agriculture

Décision de la compétence
de la commission foncière
agricole

Décision du _____ annexée

Emolument:

Genève , le

L'auteur du dossier :

**Direction Cantonale de la
Mensuration Officielle**

Emolument:

Introduction en base de données
effectuée le :

Etabli le :

Dossier n°

Visa accordé sous condition.